



Réf. Farde e-Assemblées : 2375979

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

Objet : Subside accordé dans le cadre de la relance économique post-Covid à l'asbl "Wicked Pigeon" : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2021;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 20.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 à l'ASBL Wicked Pigeon, pour l'organisation d'une série de 20 concerts sur la place de la Vieille Halle aux Blés, sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :